

— Fondation d'Entreprise —

INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

Partenariat Public Privé et projets urbains en France

Pierre Van de Vyver IGD

Christophe Pélissié du Rausas Vinci

Premières rencontres franco-helléniques et internationales

16-17 mai 2007

— Fondation d'Entreprise —
INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

VINCI Concessions



I. Présentation de l'Institut de la Gestion Déléguée

- **Fondation d'entreprise** créée en 1996
- **Plateforme d'analyse et de réflexion**
- Rassemble l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des services publics: collectivités organisatrices, opérateurs, financeurs, salariés, citoyens-consommateurs, administrateurs, experts,
- **Démarche consensuelle** pour créer une convergence entre les opinions des différentes catégories d'acteurs

Missions:

- **Promotion du contenu, de la portée et de l'image** de la gestion déléguée et des PPP au sens large
- Analyse plus large des différents modes de gestion
- Distinction entre les responsabilités de maîtrise d'ouvrage publique et les activités opérationnelles
- Démarche de **charte** entre les acteurs et régulation par l'émulation comparative
- Analyse des mécanismes contractuels, leur diversité et leur adaptabilité

II. Présentation de VINCI

Les 4 activités principales de VINCI

VINCI Concessions

Delegation de service public
et concession.
Conception, construction,
financement et
exploitation d'
infrastructures

VINCI Energies

Leader en France et N°
1 en Europe pour les
technologies d'énergie
et d'information

EUROVIA

Leader européen pour la
construction de routes,
la fourniture de
granulats et les
services associés

VINCI Construction

N°1 mondial pour la
conception/construction
des ouvrages de génie
civil et de bâtiments

VINCI : un modèle de concession/construction

- VINCI est le leader mondial dans le domaine de la conception/construction/concession
- 142 500 personnes
- 84 000 en France
- Présent dans plus de 80 pays
- Un réseau de 2 500 sociétés
- 300 000 chantiers par an
- Créée pour un contrat de concession de tramway en 1890, Vinci a maintenant plus de 100 ans d'existence dans ce domaine

Chiffre d'affaires des pôles

<i>en millions d'euros</i>	2005 PF	2006 PF	$\Delta 06/05$ PF
Concessions	4 024	4 292	7%
ASF	2 474	2 625	6%
Cofiroute	900	966	7%
VINCI Park	494	523	6%
Autres infrastructures	156	178	14%
Energies	3 509	3 654	4%
Routes	6 457	7 234	12%
Construction	9 399	10 617	13%
Immobilier	409	565	38%
Chiffre d'affaires total	23 512	26 032	11%

Grèce : illustration du modèle Constructeur-Concessionnaire



Contrat en cours :
Pont de Rion-Antirion

Négociations en cours
Autoroute Maliakos-
Kleidi

Autoroute Corinthe-
Patras

Fonctionnement des villes et PPP

- En Europe, 85% des habitants vivent en ville
- En France, les services publics indispensables au fonctionnement des villes sont souvent délégués au secteur privé,
 - pour améliorer la qualité de l'exploitation
 - pour faire porter au secteur privé le poids des investissements et alléger la charge de la dette
- Eau, nettoyage, assainissement, transports, parcs de stationnement, éclairage sont délégués de plus en plus souvent

Quelles infrastructures pour quels services ?

- **Services**

- Transports
- Alimentation en eau
- Traitement des déchets
- Chauffage
- Télécommunications
- Education
- Santé
- Récréation

- **Infrastructures**

- Routes, ports, aéroports
- Réservoirs, réseaux
- Incinérateurs,
- Usines, réseaux
- Centraux, lignes
- Ecoles, Universités
- Hôpitaux
- Stades, piscines

Les projets urbains

- En France, en 2005, les investissements directs des collectivités locales – principalement urbaines - ont représenté 40 milliards € (soit 70% de l'investissement public total)
- De plus en plus, la collectivité achète un service, spécifié dans sa performance, et non plus un investissement physique comme un bâtiment, ou une route.
- La question qui se pose est de savoir si la collectivité investit directement ou si elle utilise un contrat de PPP (DSP ou C de partenariat)

Intérêt des PPP (1)

- L'**utilité socio-économique** du projet demeure un préalable indispensable
- La **couverture des risques et la réduction des dérives financières**:
 - Une meilleure évaluation des besoins
 - Identification et meilleure répartition dès l'écriture du contrat
 - Eviter que les coûts de construction et de fonctionnement excèdent le prix défini dans le contrat (dérives des coûts), et que la construction soit délivrée en retard (dérives de durée)

Intérêt des PPP (2)

- **Contrat de longue durée avec lissage des coûts de financement**

Un contrat de partenariat n'a de sens que sur une certaine durée, déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues

La motivation purement financière n'est pas suffisante (l'apport du partenaire privé est tout autant dans l'innovation et le management global qu'il peut apporter)

Intérêt des PPP (3)

- **Souci d'optimisation de l'utilisation qui conduit à la répartition des risques entre les partenaires:**
 - Impératif de couverture (donne un impératif d'identification qui permet de baisser les risques et de réduire les dérives financières)
 - Impératif d'une répartition optimisée et imaginée des l'origine entre parties
 - Impératif de couverture par les instruments adaptés

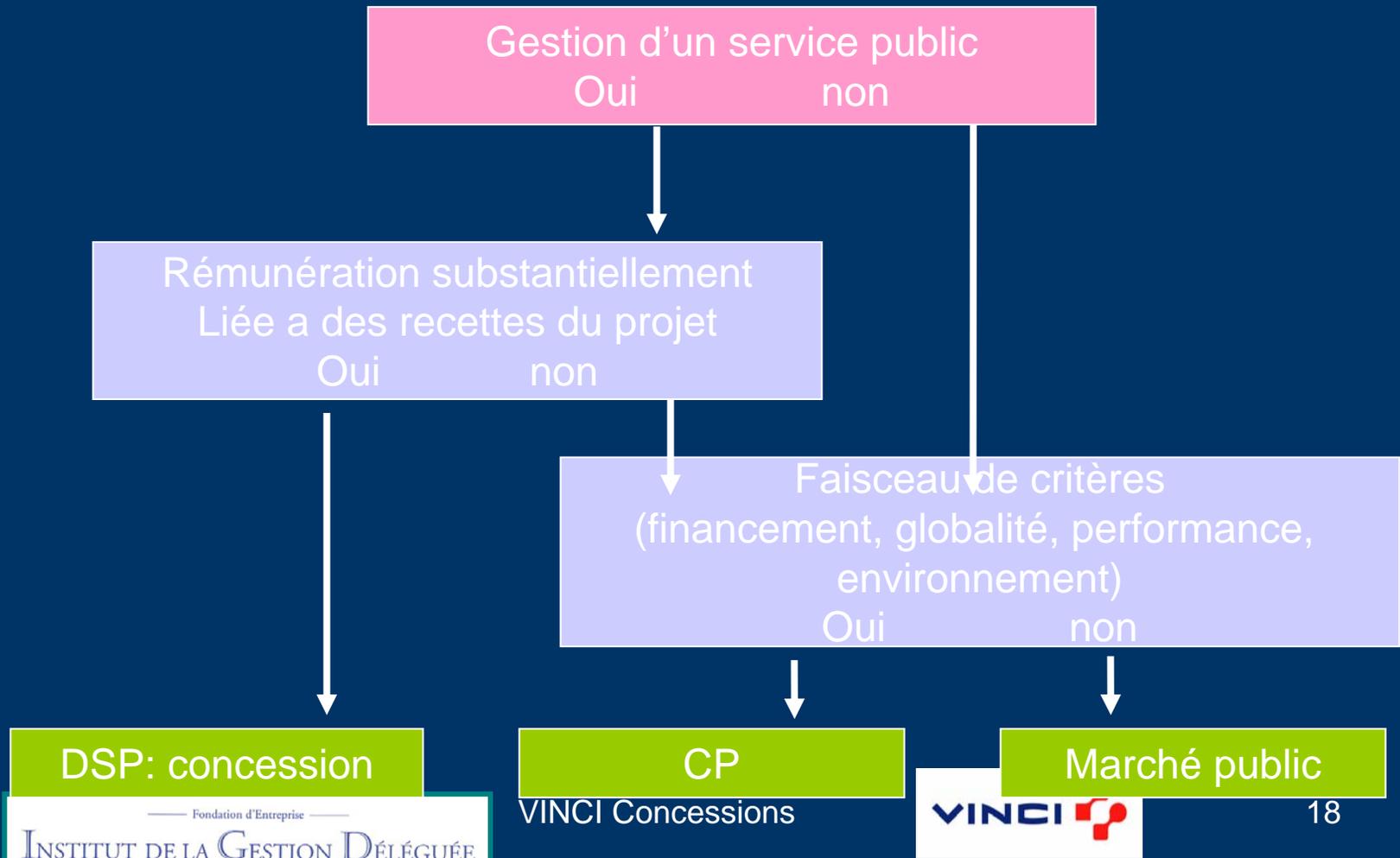
Intérêt des PPP (4)

- **Un certain nombre d'études internationales démontrent que les contrats en PPP permettent une meilleure prévisibilité et une meilleure gestion de certains contrats publics:**
 - étude Royaume Uni de bilan des projets PFI
 - Etude Levin and Tadelis (2004) – Stanford University – 2004- faite auprès de 700 villes américaines comparant auprès des responsables de contrat l'efficacité comparée du procurement classique et de contrats de partenariat
 - Cette dernière étude montre que des contrats de type partenariat sont plus adaptés pour des contrats plus complexes et de durée plus longue

Intérêt des PPP (5)

- Ces études rejoignent notre expérience de développeur privé de projets
- Les projets développés en contrat de partenariat, mieux adaptés à la prise en compte du “temps long” et de paramètres complexes pourraient être efficacement utilisés dans le domaine du développement durable
- Par exemple, le rejet/ l’émission de telle ou telle substance pourrait être comptabilisée sur la durée de vie du contrat

Nouvelle Solution de PPP : contrat de partenariat en France et PFI au R.Uni



Synthèse

Organisation institutionnelle	Source des fonds	Source des fonds
	Impôts	Péage, redevance, avec ou sans subvention
Collectivité fait tout elle-même	Exploitation : Régie directe Travaux : Marchés Publics	Exploitation : Régie directe Travaux : Services Internes
Collectivité délègue à une société publique	Exploitation : société publ. Travaux : Marchés Publics	Exploitation : DSP Travaux : Marchés Publics
Collectivité délègue à une société privée Contrats de PPP	Contrat de partenariat pour travaux et exploitation	Exploitation et pot. travaux : DSP

Publications récentes de l'IGD sur les PPP

1. Publications spécialisées

- Rapport Babusiaux
- Evaluation des coûts globaux
- Rapport Piron/Saint-Etienne sur "les ppp, leviers pour l'investissement, l'activité et l'emploi"

2. Charte du dialogue compétitif

Conclusion

- La taille des agglomérations augmente
- Le nombre d'habitants en ville augmente
- La gestion des villes devient de plus en plus « professionnelle »
- Le partenariat public privé est des “outils” possibles de la commande publique
- Il pourrait, dans le cadre d'une claire volonté initiale de la puissance publique, être utilisé pour une meilleure gestion environnementale
- Les clauses « ad hoc » auraient une influence sur le choix initial de l'attributaire, mais aussi sur le développement et la gestion du contrat tout au long de sa vie